Task Force on Intensive Agricultural Operations in Rural Ontario Consultation

Summary of Consultations

| Backgrounder | NewsRelease | Task Force Report | Questions & Answers | Proposed Standards |
| Discussion Paper | Minister's Directive |

Table of Contents

- Message from The Co-Chairs
- Public Involvement
  - Discussion Paper
- Summary of What Was Heard
  - General
  - Today's Farming
  - What is Intensive?
  - Planning in Rural Ontario
  - Minimum Distance Separation
  - Manure Storage - Building Code
  - Nutrient Management Planning
  - Advisory Committees
  - Enforcement
  - Review of Other Jurisdictions
- Conclusions
  - Planning
  - Building on Past Successes
  - Enforcement
  - Advisory Committees
  - Education

Message from The Co-Chairs

We're pleased to present a summary of consultations we held on behalf of the Ontario government in response to ongoing concerns about the effects of intensive agricultural operations on water quality and the quality of life in rural Ontario.

The objective of the consultations was to develop a plan that meets both the productivity and environmental needs of the agriculture sector and rural residents.

The response we received was tremendous. We heard from more than 700 people and listened to 140 presentations. We greatly appreciated the high quality of the submissions, and the thoughtful concern demonstrated by participants, and want to thank everyone for their efforts. Obviously, this is an issue of great interest, and we believe that we've already made some progress in the fact that so many different stakeholders had an opportunity to present their point of view, and hear from others.

A discussion paper and questionnaire were distributed, and public meetings held across southern, south-western and eastern Ontario. Telephone conference calls were offered and made to farmers in Northern Ontario. Written submissions and completed questionnaires were also received from interested parties. The panel received submissions from delegations representing farm organizations, concerned citizen groups, individuals, municipalities, planners, Medical Officers of Health and provincial stakeholder groups.

An extensive review of how other jurisdictions handle intensive agricultural operations was also conducted. Most Canadian provinces, several states in the U.S. and some countries in Europe were reviewed.

We appreciate that the issue of intensive agricultural operations is a very complex and sensitive one. The following document summarizes most of the information we gathered during the consultation. We acknowledge that some issues were raised during the meetings or in the written submissions which are not mentioned in the report because we wanted to remain strongly focused on the consultation objective. We will continue to refer to the excellent information compiled throughout this exercise as we work together to implement the findings of this report.

Dr. Douglas Galt
Parliamentary
Assistant to the
Minister of
Agriculture, Food and
Rural Affairs

Mr. Toby Barrett
Parliamentary
Assistant to the
Minister of the
Environment

| Top of Page |

Public Involvement

Meetings:

Public meetings were held between January 17 and 31, 2000 at Burford, Glencoe, Clinton, Orangeville, Chesterville, Hastings and Guelph. Six hundred and twenty-eight people officially registered at these sessions, however, it is known that several more attended who chose not to register. Groups and individuals made 130 presentations at these meetings.

To ensure input was gathered from rural municipalities, Dr. Galt and Mr. Barrett participated in the annual conference of the Rural Ontario Municipal Association - Ontario Good Roads Association (ROMA / OGRA) held in Toronto on February 21 & 22, 2000. More than 1,600 conference participants heard a presentation given by Dr. Galt and Mr. Barrett. Ten municipal delegations took the opportunity to comment on the issues surrounding intensive agricultural operations and provide input into possible ways of resolving these issues.

Written Submissions:

Written comments were received through the mail, by fax and by electronic mail. The 200 written submissions can be broken down into the following categories: 10 per cent from individual farmers; 14 per cent from farm organizations; 24 per cent from municipal officials and staff; 48 per cent from concerned citizens; two per cent from agri-businesses; and two per cent from other interest groups.

Questionnaire:

Four hundred and twenty completed questionnaires were received from a broad spectrum of stakeholders. The breakdown is as follows: 49 per cent from farmers; 41 per cent from concerned non-farm citizens; nine per cent from municipal staff and officials; and one per cent from agri-businesses.

Environmental Bill of Rights Registry Posting:

A notification of the consultation was also posted on the Environmental Bill of Rights (EBR) Registry. EBR Registry number TC00E0001 was posted from January 14, 2000 to February 13, 2000. The posting had a link to the discussion paper and to the questionnaire.

| Top of Page |

Summary Of What Was Heard

Presentations at all the public meetings and the written submissions were of a high quality. The public meetings allowed participants to learn a little about the other point of view, and perhaps develop a different perception about some of the issues.

| Top of Page |

General

The consultation confirmed that there are several issues regarding intensive agricultural operations in Ontario and that action needs to be taken. Further, there is an expectation that the government should actively pursue remedies. Many stressed the need for a better understanding of the issues; most felt that they could do a better job of working together to solve local problems.

The following summarizes the recurring themes contained in the presentations and written submissions:

The term "intensive" needs to be better defined. There was a great deal of discussion but no consensus on the meaning of the word. Generally, most people felt that managing manure and other nutrients is only part of the overall issue, and that all farm practices need to be properly managed.

People consistently asked for a legislative framework that would allow municipalities to regulate and enforce nutrient management planning. A plan to deal with complaints was also requested.

With a few exceptions, most participants felt that the current provincial guidelines and standards are adequate, but that there is a need for better methods of enforcement. Two notable exceptions were the Minimum Distance Separation (MDS) formulae and building codes. Many people indicated the need for an enhanced or stricter enforcement of existing provincial environmental legislation.

Some felt that existing provincial policies should be reviewed to address issues surrounding the term "intensive". Examples include removing large operations from the *Farming and Food Production Protection Act*, thus removing protection for large agriculture operations; establishing a new category for "intensive" under the *Planning Act*; and removing the exemptions for agriculture in the *Environmental Protection Act*.

A few participants felt that Class Environmental Assessments should be used under the *Environmental Assessment Act*. Several people felt that a moratorium should be placed on new large livestock operations.

There were several presentations on technologies capable of

reducing odours and better methods for managing liquid manure. Most people felt the technologies looked promising, but many participants expressed the view that to be economical, practical and effective the technologies required further development.

| Top of Page |

Today's Farming

The consultation highlighted the fact that there is a conflict between the need for Ontario farms to be competitive on a world scale and the ideals about traditional farming (this includes lifestyle norms of both farm and non-farm neighbours). The trend to larger agricultural production units often conflicts with rural neighbours' ideals and values.

Several consultation participants suggested that a "vision" for rural Ontario must be established or at least re-confirmed as the first step to solving the problems associated with intensive agricultural operations.

Another key message was the need to set aside the political and emotional sides of the issues and make science-based decisions. Some felt that any attempt to solve a technical problem by means of more regulations would likely fail.

| Top of Page |

What is Intensive?

There was a great deal of discomfort with the use of the word "intensive". Most agricultural groups and individuals argued that all modern farms are intensive; so the term should not be used to differentiate a segment within the industry.

Intensive farming is really concentrated farming, for example, focused on one product or type of livestock. It was suggested that a better term might be "concentrated agricultural operations". Some groups with an environmental focus already refer to large livestock facilities as Concentrated Animal Feeding Operations (CAFOs).

Despite the controversy surrounding intensive operations, most individuals and environmental groups said they did not want to ban these "large" farms. They did, however, express a desire to have these farms located in areas in which the whole community would not be as adversely affected, and that they operate under a stricter set of rules.

While many participants believed that all agricultural operations should be more strictly regulated, most focussed their attention on

large livestock farms. Greenhouse and mushroom facilities were also two notable areas of concern. The composting process of a mushroom operation and the impacts of greenhouses, such as from light, heat, wind and climatic changes, effluent discharges and pesticide usage in and around a greenhouse complex were cited as potential concerns.

There were many interpretations of how an "intensive" or concentrated agricultural operation should be defined:

- For livestock farms: Many suggested that a livestock farm with more than 150 livestock units (LU) on a farmstead site is intensive. Others suggested there be at least 600 livestock units. And others suggested 1,500 livestock units. Several people felt that the density of the number of animals should be used as the criterion. Examples included, greater than 1 LU per acre; greater than 1.5 LU per acre; and greater than 2 LU per acre.
- For cash crop farms: Some felt that farms having more than 2,000 acres should be considered intensive; others felt the number should be more than 5,000 acres.
- For greenhouse operations: Any operation having more than 15 acres under glass was suggested as being intensive.

| Top of Page |

Planning in Rural Ontario

Rural planning was heavily criticized. Farm lot severances received a great deal of attention and were cited as the number one cause of rural confrontation.

It was suggested that lot severances are "a one-way street". In other words, once a lot is severed, it almost never reverts back to the original farm property. Many questioned the wisdom of this pattern.

Some presenters suggested that "buffer zones" be considered for the areas around residential and tourist areas, including along major waterways and shorelines. The most notable examples were the request for an eight kilometre buffer along Lake Huron and a buffer near the hamlet of Trent River.

It was suggested that the *Planning Act* should be changed so that municipalities can establish a new category of farming operation to cover larger farms. Some municipalities would like to classify these larger farms as commercial or industrial for property tax purposes. There was also interest in charging development fees that would help cover the additional servicing needs of these larger agricultural operations, especially for anticipated increased road maintenance.

| Top of Page |

Minimum Distance Separation

The Minimum Distance Separation (MDS) formulae were recognized as effective planning tools. However, it was felt that the distances were not sufficient to provide enough separation between differing land uses. Wind direction and the use of innovative technologies were not taken into consideration in the formula. Farmers were concerned that houses on severed lots were not constructed far enough away from farm operations, and homeowners felt that large pig barns should be required to be constructed further away from residences.

There were also complaints that the MDS "expansion" factor is being misused in order to construct large barns closer to residences than should be allowed. Others felt that MDS I should protect farmland for more than 150 livestock units (LU), and that the MDS formulae should be strengthened through legislation.

Some participants felt that the definition of the MDS livestock units should be reviewed. Concern was given that the livestock unit did not accurately reflect nutrient values.

| Top of Page |

Manure Storage - Building Code

Many presenters suggested that building codes should be updated with specific standards for designing leak-proof manure tanks. It was felt that engineers should be required to design agricultural structures and be present during construction. The engineer should be also required to approve the structure following a satisfactory final inspection of the project.

Some proposed that tile be placed around and under manure storage tanks and barns to monitor for leaks. Some proposed that a class environmental assessment should be required before a building permit is issued. Others thought that a Certificate of Approval should be required for lands receiving manure.

| Top of Page |

Nutrient Management Planning

Most people were in favour of using nutrient management planning (NMP) as part of the solution to address issues related to large agricultural operations. Many people asked for consistency across the province; but several said that local flexibility was also needed.

The present patchwork of NMP by-laws was deemed unsatisfactory by the participants. Most people felt that the guidelines/standards in place were adequate, but that enforcement was weak.

Provincial legislation enabling municipalities to pass NMP by-laws and undertake subsequent enforcement was identified as necessary. Many others argued that regulating nutrients and their enforcement should be a provincial responsibility, not a municipal one.

Most agreed that NMPs should be required for all nutrients and for all users of nutrients. However, many felt that this might not be workable for everyone. Cash crop farm organizations strongly disagreed with this idea. A graduated entry or phase-in process was suggested in which NMPs would become mandatory only after a prescribed period of time.

There was some discussion regarding third-party review of nutrient management plans. Some said the reviewer should be the Ontario Ministry of Agriculture, Food & Rural Affairs (OMAFRA). Some conservation authorities offered to be third-party reviewers, but many other participants were opposed to this idea. There was some discussion that MOE could be part of a review, especially for very large livestock operations.

Many felt there should be prescribing guidelines or rules for all aspects of nutrient management planning. Some components of concern include: manure storage, transportation and application; record keeping; winter spreading; notifying neighbours before spreading; and registering agreements on land titles.

Many participants stated that local municipalities should have the flexibility and authority to control intensive farming and manure management. This could include introducing stringent by-laws and enforcing the use of a NMP. Municipalities could then introduce land base requirements and mandatory long term lease agreements. Many also pointed out, however, that this option would result in intensive farming only in the areas where local politicians do not oppose it. This could lead to heavy concentrations of large farms in some areas, and none in others. Whether controls should be province-wide or local was a commonly raised issue.

Alternative technologies for handling liquid manure and dealing with odours were suggested by many as potential solutions to reduce the frequency of complaints. Composting, annelidic conversion (worms), snowfluent, manure drying, biofilters, dehumidification of exhaust air and community methane digestors were some of the alternatives suggested. Many participants said that any rules or regulations that may be instituted should include requirements to incorporate new and alternative technologies.

| Top of Page |

Advisory Committees

Many suggested that local advisory committees be established to respond to complaints arising from NMP related issues. These committees would be formed on a county/regional basis. Some thought that there should be a mediator position to deal with issues, if local advisory committees were not able to come to a satisfactory resolution. Infractions of applicable legislation would be handled by the appropriate provincial or federal ministry/agency.

| Top of Page |

Enforcement

Many commented that more or stricter enforcement of existing environmental legislation was needed.

| Top of Page |

Review of Other Jurisdictions

A scan of selected North American and European jurisdictions revealed a number of similarities and differences in current and proposed legislation to address environmental, economic and socio-political issues surrounding intensive agricultural operations.

Common features among most of the jurisdictions include:

- Stricter accounting of nutrient use, whether through the preparation of a nutrient management plan (North America) or a farm-level nutrient input/output budget (Europe) is a core element in most programs.
- Livestock and concerns over manure (odour, nutrients etc.) were the dominant reasons for requiring legislation related to intensive farming operations. A slightly different approach is taken depending on whether the jurisdiction has to address an environmental problem created by mismanagement of manure (e.g. the Netherlands) or whether it is trying to buildup a resource (e.g. Manitoba).
- While their use was encouraged, alternative manure processing technologies were not found to be a significant tool used to address nutrient and odour concerns around manure management. The exception is Denmark, where biogas production is a significant component of their manure management approach. It took a great deal of research and development for Denmark to achieve this level of success.
- There is more and more legislation around the construction,

inspection and monitoring of manure storage systems to ensure they do not leak. Monitoring of nutrient budgets (nutrient plans), in general, is more intense in Europe at present than in North America. Periodic auditing or random monitoring of NMPs is becoming more commonplace in Canada.

- Essentially all jurisdictions strongly discourage the spreading of manure during the winter season or on frozen ground. Many jurisdictions go as far as stating specific periods in the year when manure or fertilizer cannot be spread, but will often provide a caveat in the event of an emergency situation.
- While many jurisdictions reviewed have established legislation aimed at "intense operations", all jurisdictions have established codes of practice for proper manure use and encourage all farmers, regardless of production size, to follow them.

Key differences include:

- The definition of animal unit (AU) or livestock unit (LU) was not consistent among jurisdictions. Some jurisdictions base the value primarily on total animal weight, some base it on weight and manure nitrogen excreted by the animal, while others base it on a complex evaluation of animal weight, manure nitrogen production and odour factors.
- The thresholds for defining an intensive livestock operation vary among jurisdictions. The largest variation is found among Canadian provinces. There is less variation in the US due to the fact that confined animal feeding operations are defined by the federal US-EPA (Environmental Protection Act). In Europe, the definition hinges more on land capacity of the operation than solely on livestock numbers. For example, producers exceeding a certain livestock unit density (LU's/ha) are required by regulations to abide by certain rules or refrain from certain manure management activities.
- While the standards for acceptable nitrate levels in groundwater are similar among jurisdictions, how the standard is presented is not consistent. Nitrate concentrations can be expressed as NO3 or as NO3-N. In Europe, the limit is generally expressed in terms of the allowable concentration of NO3 while in North America, it is generally expressed as the allowable concentration of NO3-N. Thus the European limit, which matches the World Health Organization limit, is 50 ppm (ie: 11.3 ppm NO3-N). In North America, the limit is 10 ppm NO3-N. Some North American jurisdictions like California have expressed this limit in terms of nitrate as 45 ppm nitrate which is approximately 10 ppm NO3-N.
- The minimum manure storage capacity requirement varies among jurisdictions, depending on the length of the non-

growing season.

- There is disparity among regions as to the level of support farmers receive to address pollution concerns. In general, European producers and American producers receive a higher degree of direct financial and or technical assistance to address environmental issues at the farm level.

| Top of Page |

Conclusions

As a result of the consultations, the task force concludes the following:

| Top of Page |

Planning

The task force believes the province should continue to facilitate the development of a rural vision.

Although there was much discussion on the issue of "intensive", there was no consensus on what constitutes an intensive operation but it is apparent that proper management practices are a common concern among stakeholders consulted.

The task force finds that although the policy of the province has been to allow land use planning decisions to be made locally, there are a few practices presented by participants that merit further review such as: discouraging new severances in prime agricultural areas; and encouraging the rejoining of severed parcels that have not yet been developed. In addition, any new legislation or policy should encourage the development of new technologies and enable the use of proven environmental technologies for agricultural operations that are in close proximity to urban areas.

Minimum Distance Separation:
The task force maintains that the use of Minimum Distance Separations remain a valuable planning tool, however the MDS formulae should be reviewed, with attention paid to clarifying the livestock unit issue. The task force further concludes that a MDS style formula be investigated that would address the potential issues associated with greenhouses, mushroom facilities, on-farm composting operations, etc.

| Top of Page |

Building on Past Successes

The task force found that stakeholders believe most tools to manage this issue are already in place. The task force advocates the completion of NMPs by all nutrient users. The task force also recognizes that NMP follow-up and enforcement are key concerns.

Clarifying Roles and Authority:
The task force concludes that stakeholders are in favour of introducing provincial legislation that clearly defines the roles and responsibilities of the province and the municipality regarding nutrient management. The task force concludes that municipalities should be given clear authority to require and enforce nutrient management plans.

Improved Approach:

1. Develop uniform policy: the task force supports the development of a uniform, enforceable policy requiring all nutrient users to create and implement NMPs. This should be a phased approach focusing on large livestock operations first; then all livestock operations within a timeframe, for example, five years; and then all nutrient users within 10 years.

2. Develop farm categories: The task force supports the development of categories of agricultural operations, which would require different levels of approval. In all cases approval should continue to be at the municipal level. Examples include:

- Farm Category 1: MDS required; NMP required but kept on file at home;
- Farm Category 2: NMP required and third-party reviewed; MDS required; adequate manure storage capacity required;
- Farm Category 3: Intensive Agricultural Operations' Certificate required. Examples of components that could be part of this certificate include: NMP; MDS; engineered plans, soils investigation at farmstead site; use of landscaping around farmstead site; in some circumstances there could be provision for other approaches, such as use of odour reduction technology and liquid manure treatment / processing technology; etc.
- Farm Category 4: Other agricultural operations category: explore other categories, such as for greenhouses, mushroom facilities, on-farm composting operations, cash crop farms, etc.

The task force concludes that if a farmer is applying manure to land which the farmer does not own, a third-party reviewed NMP should be required.

The task force recognizes that there was no consensus on where

the cutoff should be for these categories. The task force also realizes that a review of the MDS "livestock units" may lead to the development of different numbers or perhaps even an entirely new approach. Therefore after considering practices in Ontario and emerging trends in similar jurisdictions, the task force concludes that for a starting point there is general support for the following levels:

- Farm Category 1: less than 150 Livestock Units (LUs)
- Farm Category 2: 150 - 450 LUs
- Farm Category 3: greater than 450 LUs

3. Provincial Role: Third-Party Review: the task force concludes that the province should continue to coordinate third-party reviews of various documents (e.g. NMPs, structural plans, soil investigative work, use of technologies, etc.) prior to farm building construction for large livestock operations.

4. Develop Guidelines: the task force supports the development and implementation of provincial guidelines for the management of nutrients. These guidelines should be prescriptive in nature to ensure consistency across the province.

| Top of Page |

Enforcement

The task force recognizes the near unanimous opinion of participants in the consultations that people breaking environmental laws need to be dealt with effectively in a timely fashion. The task force heard that there is a need for clear authority and proper enforcement to ensure water quality and odour issues are addressed. The task force believes that the *Farming and Food Production Protection Act* should not be perceived as a 'licence to pollute'. The task force encourages the Ministry of Environment to continue its prosecution of environmental legislation offenders.

The task force concludes that upper tier municipalities should be given clear authority for the enforcement of NMP issues that do not violate provincial or federal legislation. The task force believes that the enforcement and auditing of NMPs is critical. The task force feels there may be merit in developing an approach that utilizes some features that are used in the Ontario Grower Pesticide Safety Program with an enhanced auditing feature.

| Top of Page |

Advisory Committees

The task force recognizes the success that municipalities have achieved in the past through the use of advisory committees, which have given them advice on a variety of agricultural issues. The task force concludes that advisory committees, comprised of a broad community representation, be established to assist municipalities in informing farmers, mediating complaints, giving advice to municipalities; but these advisory committees should not be used for enforcement purposes.

| Top of Page |

Education

The task force concludes that there is strong support for more education and awareness programs to foster a better understanding of the issues by all parties. Programs should include: focusing on good neighbour practices; developing resources that explain agricultural production practices including nutrient management; and sponsoring a conference such as "Environmental Law, the Farm and You".

| Top of Page |

| Agricultural Operations in Ontario Home Page |

| Central Site | Feedback | Search | Site Map | Français |
| Home | What's New | Calendar | Products | News Releases |

Ontario
This page maintained by the Government of Ontario

This information is provided as a public service, but we cannot guarantee that the information is current or accurate.
Readers should verify the information before acting on it.

Feedback and technical inquiries to: agops@omafra.gov.on.ca
©Copyright 2000 Queen's Printer for Ontario
Last Updated: July 11, 2000

Groupe d'étude sur les exploitations agricoles intensives en milieu rural consultation ontarien

| Fiche de renseignements | Communiqué | Rapport du Groupe de travail | Questions et réponses |
| Normes proposées | Document de discussion | Directive du ministre |

Table des matières

- Mot des coprésidents
- Participation du public
  - Document de travail
- Sommaire des points de vue exprimés
  - Généralités
  - Les pratiques actuelles
  - Qu'entend-on par « intensif » ?
  - Activités de planification en milieu rural ontarien
  - Distance minimale de séparation
  - Entreposage du fumier - code du bâtiment
  - Planification de la gestion des éléments nutritifs
  - Comités consultatifs
  - Application des lois
  - Examen des autres compétences
- Conclusions
  - Planification
  - Miser sur les réussites antérieures
  - Application
  - Comités consultatifs
  - Éducation

Mot des coprésidents

| Haut de la page |

Nous avons le plaisir de vous présenter un sommaire des consultations que nous avons tenues au nom du gouvernement ontarien; celles-ci faisaient suite aux préoccupations qui avaient été exprimées au sujet des incidences des exploitations agricoles intensives sur la qualité de l'eau et la qualité de vie dans les régions rurales de l'Ontario.

Les consultations ont pour but l'élaboration d'un plan qui réponde aux besoins du secteur agricole et des résidents ruraux en matière de productivité et de protection de l'environnement.

Le taux de participation a été sensationnel. Plus de 700 personnes nous ont écrit et nous avons entendu 140 exposés. Nous avons beaucoup apprécié la qualité des mémoires reçus et la sollicitude témoignée par les participants. Nous tenons à remercier tous ces gens pour leurs efforts. La question présente certes un grand intérêt et nous croyons avoir déjà fait quelques progrès, puisque tant d'intervenants divers ont eu la possibilité de présenter leur point de vue et d'écouter celui des autres.

Nous avons distribué un document de travail et un questionnaire, et tenu des assemblées publiques dans le Sud, le Sud-Ouest et l'Est de l'Ontario. Nous avons donné aux agriculteurs du Nord de l'Ontario la possibilité de mener des téléconférences. Nous avons également reçu des mémoires et des questionnaires de parties intéressées. Les membres du panel de discussion ont reçu des mémoires de délégations représentant des organismes agricoles, des citoyens, des particuliers, des municipalités, des planificateurs, des médecins hygiénistes et des intervenants provinciaux que la question intéresse.

Nous avons par ailleurs étudié en détail comment d'autres compétences abordent la question des exploitations agricoles intensives. Nous avons en effet regardé ce qui se fait dans la plupart des provinces canadiennes, dans plusieurs États américains et dans quelques pays d'Europe.

Nous savons que la question des exploitations agricoles intensives est particulièrement complexe et délicate. Le document qui suit résume la plus grande partie de l'information que nous avons recueillie durant cette consultation. Nous reconnaissons que certains problèmes soulevés durant les rencontres ou dans les mémoires n'ont pas été mentionnés dans le rapport parce que nous voulions nous concentrer sur l'objectif de consultation. Nous continuerons de faire référence à l'excellente information qui a été réunie dans le cadre de cet exercice alors que nous travaillons ensemble à la mise en œuvre des résultats du présent rapport.

Dr. Douglas Galt
Adjoint parlementaire

Mr. Toby Barrett
Adjoint parlementaire

au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

au ministre de l'Environnement

Participation du public

| Haut de la page |

Assemblées

Nous avons tenu des assemblées publiques du 17 janvier au 31 janvier 2000 à Burford, Glencoe, Clinton, Orangeville, Chesterville, Hastings et Guelph. Bien que 628 personnes se soient officiellement inscrites à ces assemblées, nous savons que bien d'autres y assistaient, mais ont choisi de ne pas s'inscrire. Des groupes et des particuliers ont fait 130 exposés à l'occasion de ces assemblées.

Pour s'assurer d'obtenir le point de vue des municipalités rurales, Dr Galt et M. Barrett ont participé à la conférence annuelle de la Rural Ontario Municipal Association - Ontario Good Roads Association (ROMA / OGRA) qui a eu lieu à Toronto les 21 et 22 février 2000. Plus de 1 600 participants à la conférence ont entendu l'exposé donné par Dr Galt et M. Barrett. Dix délégations municipales ont profité de l'occasion pour faire des remarques sur les problèmes entourant les exploitations agricoles intensives et suggérer des solutions possibles.

Mémoires

Nous avons reçu des commentaires écrits par courrier ordinaire, par télécopieur et par courrier électronique. Les 200 mémoires reçus peuvent être répartis selon les catégories suivantes : 10 % provenaient de particuliers agriculteurs, 14 % d'organismes agricoles, 24 % de personnel et de fonctionnaires municipaux, 48 % de citoyens que la question intéresse, 2 % d'entreprises agricoles et 2 % d'autres groupes d'intérêts.

Questionnaire

Nous avons reçu 420 questionnaires remplis par une vaste gamme d'intervenants. Ils se répartissaient comme suit : 49 % d'agriculteurs, 41 % de citoyens non agriculteurs que la question intéresse, 9 % de personnel et de fonctionnaires municipaux, et 1 % d'entreprises agricoles.

Affichage au registre environnemental

Nous avons également porté l'avis de consultation au registre environnemental conformément à la Charte des droits environnementaux. L'avis portant le numéro d'inscription au

registre TC00E0001 a été affiché du 14 janvier 2000 au 13 février 2000. L'avis comportait un hyperlien au document de travail et au questionnaire.

Sommaire des points de vue exprimés

| Haut de la page |

Les exposés présentés lors des assemblées publiques ainsi que les mémoires reçus étaient d'une grande qualité. Les assemblées publiques ont permis aux participants de mieux saisir d'autres points de vue et peut-être même d'adopter une nouvelle perspective sur certaines questions.

Généralités

| Haut de la page |

La consultation a permis de confirmer que plusieurs problèmes se posent à l'égard des exploitations agricoles intensives en Ontario et que certaines mesures s'imposent. On s'attend par ailleurs à ce que le gouvernement cherche activement des solutions. Bon nombre ont souligné la nécessité de mieux comprendre les problèmes. La plupart des participants estimaient qu'il y avait lieu d'intensifier leurs efforts de concertation pour résoudre les problèmes soulevés à l'échelon local.

Voici un résumé des thèmes qui revenaient sans cesse dans les exposés et les mémoires :

Il faudrait mieux définir le terme « intensif ». On a beaucoup discuté de la signification du mot, mais sans jamais parvenir à un consensus. La plupart des gens jugeaient que la gestion du fumier et d'autres éléments nutritifs ne formait qu'une partie de la question globale et que toutes les pratiques agricoles devaient être gérées correctement.

Les gens demandaient immanquablement un cadre législatif qui permettrait aux municipalités de réglementer et de mettre en pratique la planification de la gestion des éléments nutritifs. On a également demandé l'établissement d'un plan de traitement des plaintes.

La plupart des participants, à quelques exceptions près, étaient d'avis que les normes et lignes directrices provinciales en vigueur étaient suffisantes, mais qu'il serait nécessaire d'instaurer de meilleures méthodes de mise en application. Il y avait deux grandes exceptions à cette règle : les formules relatives à la distance minimale de séparation et les codes du bâtiment. Bon nombre de gens ont signalé le besoin d'une application améliorée et plus stricte des lois environnementales en vigueur dans la province.

De l'avis de certains, il était temps de revoir les politiques provinciales actuelles pour aborder les questions entourant le terme « intensif ». On a suggéré entre autres de retrancher les exploitations d'envergure de la Loi sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire, de manière à ce que les grandes exploitations agricoles ne soient plus protégées; d'établir une nouvelle catégorie d'« exploitation intensive » en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire; et de supprimer les exemptions pour l'agriculture dans la Loi sur la protection de l'environnement.

Quelques participants jugeaient qu'il serait bon de mener des évaluations environnementales de portée générale en vertu de la Loi sur les évaluations environnementales. Bon nombre se sont prononcés en faveur de l'imposition d'un moratoire sur les nouvelles exploitations d'élevage d'envergure.

Nous avons entendu plusieurs exposés sur les techniques d'atténuation des odeurs et de meilleures méthodes de gestion du fumier liquide. La plupart des gens estimaient que ces techniques semblaient prometteuses, mais nombreux sont ceux qui ont exprimé le point de vue que pour être économiques, pratiques et efficaces, ces techniques devaient être peaufinées davantage.

Les pratiques actuelles

| Haut de la page |

La consultation a permis de mettre en évidence l'existence d'un conflit entre la nécessité pour les exploitations agricoles de la province d'être concurrentielles sur le marché mondial et les idéaux au sujet de la pratique traditionnelle de l'agriculture (y compris les normes relatives au mode de vie des voisins agriculteurs et non agriculteurs). La tendance aux plus grandes unités de production agricole s'oppose souvent aux idéaux et aux valeurs des voisins ruraux.

Plusieurs participants à la consultation ont suggéré qu'il faudrait élaborer, ou du moins reconfirmer, une « vision » pour l'Ontario rural, comme étape première de la résolution des problèmes associés aux exploitations agricoles intensives.

Un autre message clé était la nécessité de mettre de côté les aspects politiques et émotifs des problèmes et de prendre des décisions reposant sur des fondements scientifiques. Certains étaient d'avis que toute tentative de résolution des problèmes techniques par l'adoption de nouveaux règlements serait vouée à l'échec.

Qu'entend-on par « intensif » ?

| Haut de la page |

L'emploi du terme « intensif » est la source d'un grand malaise. La plupart des groupes agricoles et des particuliers agriculteurs ont

soutenu que toutes les exploitations agricoles modernes sont intensives et que le terme ne pouvait par conséquent être employé pour désigner un seul secteur de l'industrie.

L'agriculture intensive est habituellement la pratique concentrée de l'agriculture, par
exemple, une agriculture axée sur un seul produit ou un seul type de bétail. D'après certains, l'emploi de l'expression « exploitation agricole concentrée » serait plus juste. Certains groupes qui se soucient particulièrement de la protection de l'environnement ont déjà adopté l'expression « exploitation concentrée d'engraissement de bétail » pour désigner les grandes installations d'élevage.

Malgré la controverse entourant les exploitations intensives, la plupart des particuliers et des groupes environnementaux ont déclaré ne pas vouloir l'interdiction de ces « grandes » exploitations agricoles. Ils se sont cependant prononcés en faveur d'une relocalisation de ces exploitations dans des régions où la collectivité ne serait pas aussi touchée et en faveur de l'imposition de règles d'exploitation plus strictes.

Bon nombre des participants estimaient que toutes les opérations agricoles devraient être davantage réglementées, mais la plupart concentraient leur attention sur les gros éleveurs de bétail. Les serres et les champignonnières constituaient également d'importants secteurs de préoccupation. Ont été mentionnés à titre de préoccupations éventuelles le processus de compostage d'une champignonnière et les incidences de la culture en serre, tels que la lumière, la chaleur, le vent et les changements climatiques, les rejets et l'usage de pesticides dans un ensemble de serres et autour de celui-ci.

On a proposé moult interprétations de la façon dont une exploitation agricole « intensive » ou concentrée devait être définie :

- En ce qui concerne les éleveurs de bétail : Nombreux sont ceux qui ont suggéré qu'une ferme d'élevage de bétail possédant plus de 150 unités animales (UA) sur une ferme d'élevage devrait être considérée intensive. D'autres ont suggéré que ce seuil devrait être fixé à au moins 600 unités animales. Et d'aucuns ont suggéré qu'il devrait être fixé à 1 500 unités animales. Plusieurs estimaient que le critère décisif devait être la densité du nombre d'animaux. On a cité les exemples suivants : plus de 1 UA par acre, plus de 1,5 UA par acre et plus de 2 UA par acre.
- En ce qui concerne les entreprises de cultures commerciales : Certains jugeaient que les exploitations agricoles de plus de 2 000 acres devaient être considérées intensives, alors que d'autres estimaient que la superficie

devait être fixée à plus de 5 000 acres.

- En ce qui concerne les entreprises de culture en serre : On a suggéré que toute exploitation de plus de 15 acres sous verre soit considérée intensive.

Activités de planification en milieu rural ontarien

| Haut de la page |

La planification en milieu rural a été fortement critiquée. Le morcellement des lots de ferme a été l'un des points de mire et a été cité comme étant la cause numéro un de confrontation en milieu rural.

Il a été suggéré que le morcellement des lots est un « procédé à sens unique ». Autrement dit, quand un lot a été cédé, il n'est presque jamais restitué à la propriété agricole d'origine. Beaucoup ont mis en doute le bien-fondé de cette tendance.

Certaines des personnes qui ont présenté des exposés ont proposé que l'on envisage l'établissement de « zones tampons » autour des secteurs résidentiels et touristiques, notamment le long des grands cours d'eau et du littoral. On a demandé par exemple que soit établie une zone tampon de huit kilomètres le long du lac Huron et une autre zone tampon près du hameau de Trent River.

Il a également été suggéré que la Loi sur l'aménagement du territoire soit modifiée de manière à permettre aux municipalités d'établir une nouvelle catégorie d'exploitation agricole pour tenir compte des exploitations de grande envergure. Certaines municipalités aimeraient classifier ces grandes exploitations dans la catégorie des exploitations commerciales ou industrielles aux fins de l'impôt foncier. Certains se sont également prononcés en faveur de l'imposition de redevances relatives à l'aménagement de biens-fonds, pour aider à couvrir les besoins de viabilisation supplémentaires de ces exploitations agricoles de grande envergure, surtout sur le plan de l'entretien accru des routes qui est à prévoir.

Distance minimale de séparation

| Haut de la page |

Les formules servant au calcul de la distance minimale de séparation (DMS) ont été reconnues comme étant des outils de planification efficaces. Il a cependant été suggéré que les distances ne suffisaient pas à fournir une zone tampon suffisante entre les différentes vocations du territoire, les formules ne tenant pas compte de la direction des vents et de l'emploi de techniques novatrices. Les agriculteurs s'inquiétaient que les habitations qui se trouvent sur les lots morcelés n'avaient pas été construites à une distance suffisante des exploitations agricoles. Les propriétaires

fonciers estimaient, pour leur part, que les grandes porcheries devraient être construites à une plus grande distance des résidences.

Il y a également eu des plaintes à l'effet que le facteur d'« expansion » de la distance minimale de séparation était employé à mauvais escient pour construire des granges à une distance des résidences beaucoup plus réduite que ce qui est permis. D'autres considéraient que la DMS I devait protéger les propriétés agricoles destinées à accueillir plus de 150 unités animales (UA) et que les formules de calcul de la DMS devaient être renforcées par le biais de la législation.

D'après certains participants, il faudrait revoir la définition des unités animales pour les besoins de la DMS. Il a été suggéré que l'unité animale ne reflétait pas les valeurs en éléments nutritifs avec précision.

Entreposage du fumier - code du bâtiment

| Haut de la page |

Parmi ceux qui ont présenté des exposés, bon nombre ont fait valoir la nécessité d'actualiser les codes du bâtiment de manière à y incorporer des normes précises pour la conception de citernes à lisier étanches. Selon eux, la conception de structures agricoles devrait être confiée à des ingénieurs, ainsi que la surveillance des travaux de construction. L'ingénieur devrait être tenu d'approuver la structure après en avoir fait l'inspection finale.

Certains participants ont proposé qu'il soit obligatoire d'installer un élément épurateur sous les citernes à lisier et les porcheries, et autour de celles-ci, pour surveiller les fuites. D'aucuns ont proposé qu'une évaluation environnementale de portée générale soit exigée avant qu'un permis de construction puisse être délivré. D'autres estimaient qu'un certificat d'autorisation devrait être exigé pour les terres sur lesquelles on prévoyait épandre le fumier.

Planification de la gestion des éléments nutritifs

| Haut de la page |

La plupart des participants étaient d'accord avec le recours aux plans de gestion des éléments nutritifs pour résoudre les problèmes associés aux grandes exploitations agricoles. Bien des gens demandaient un traitement cohérent dans l'ensemble de la province, mais plusieurs insistaient qu'il fallait aussi faire preuve de souplesse à l'échelon local. Les participants estimaient que la présente disparité des règlements relatifs aux plans de gestion des éléments nutritifs était nettement insuffisante. De l'avis de la plupart, les lignes directrices et les normes actuelles étaient acceptables, mais leur mise en application laissait à désirer.

Certains ont fait valoir la nécessité d'élaborer une législation provinciale qui permettrait aux municipalités d'adopter des règlements à cet égard et de les mettre en application par la suite. Bien d'autres ont soutenu que la réglementation des plans de gestion des éléments nutritifs et son application devraient relever de la province, et non de l'administration municipale.

La plupart étaient d'avis que l'on devrait exiger des plans de gestion des éléments nutritifs pour tous les éléments nutritifs et pour tous les utilisateurs. Nombreux sont ceux qui estimaient toutefois que ce n'était pas vraiment une solution réalisable pour tous. Les organismes regroupant les entreprises de cultures commerciales n'étaient pas du tout d'accord avec cette idée. Il a été proposé que l'on adopte un processus d'instauration graduel ou progressif, par lequel les plans de gestion des éléments nutritifs ne deviendraient obligatoires qu'après une période de temps prescrite.

L'examen des plans de gestion des éléments nutritifs par un tiers a également suscité des débats. Certains soutenaient que cet examen devait être fait par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Certains offices de protection de la nature se sont offerts à titre de tierce partie, mais bien des participants s'opposaient à cette idée. D'autres ont suggéré que le ministère de l'Environnement participe à un tel examen, surtout pour ce qui est des très grandes entreprises d'élevage.

De l'avis de bien des participants, il devrait y avoir des lignes directrices ou des règles prescrivantes pour tous les aspects de la planification de la gestion des éléments nutritifs. Parmi les questions préoccupantes, mentionnons : l'entreposage, le transport et l'épandage du fumier; la tenue de livres; l'épandage hivernal; la notification des voisins avant l'épandage; et l'enregistrement d'ententes sur les titres fonciers.

Bien des participants ont déclaré que les municipalités locales devraient jouir de la souplesse et de l'autorité nécessaires pour régir l'agriculture intensive et la gestion du fumier. Elles devraient, entre autres, être en mesure d'adopter des règlements rigoureux et d'exiger l'utilisation d'un plan de gestion des éléments nutritifs. Elles pourraient ensuite imposer des critères relatifs aux assises territoriales et des baux à long terme obligatoires. Nombreux sont ceux, cependant, qui ont souligné que cette option entraînerait une exploitation agricole intensive seulement dans les secteurs où les politiciens locaux ne s'y opposent pas. Ceci pourrait mener à une forte concentration de grandes exploitations dans certains secteurs, et pas dans d'autres. Une question qui revenait sans cesse était celle de savoir si les contrôles devaient relever de la province ou bien des administrations locales.

Beaucoup ont proposé l'emploi de techniques de remplacement pour la manutention du lisier liquide et la lutte contre les odeurs, en vue de réduire le nombre de plaintes. Le compostage, la conversion annélidique (vers), les effluents de fonte des neiges, la dessiccation du fumier, les filtres biologiques, la déshumidification de l'air vicié et les digesteurs de méthane communautaires sont quelques-unes des solutions de rechange proposées. Nombreux sont les participants qui ont dit que toute règle ou tout règlement qui serait instauré devrait inclure des exigences qui tiennent compte des nouvelles techniques et des techniques de remplacement.

Comités consultatifs

| Haut de la page |

Beaucoup de participants ont proposé la mise sur pied de comités consultatifs locaux pour traiter les plaintes associées aux plans de gestion des éléments nutritifs. Il y aurait lieu de constituer de tels comités pour chaque comté ou région. Certains proposaient l'établissement d'une fonction de médiation pour la résolution de problèmes, au cas où les comités consultatifs locaux ne parviendraient pas à une solution acceptable. Il incomberait aux organismes ou ministères fédéraux ou provinciaux concernés de sévir en cas d'infraction aux lois en vigueur.

Application des lois

| Haut de la page |

Bien des participants ont souligné qu'une application plus stricte ou accrue des lois environnementales en vigueur s'imposait.

Examen des autres compétences

| Haut de la page |

Un survol de quelques compétences choisies en Amérique du Nord et en Europe a révélé de nombreuses similitudes, ainsi que certaines différences, dans la législation en vigueur et dans les lois proposées pour la résolution des problèmes environnementaux, économiques et socio-politiques entourant les exploitations agricoles intensives.

Parmi les points communs à la plupart des compétences, mentionnons les suivants :

- Une comptabilisation plus rigoureuse de l'emploi d'éléments nutritifs, que ce soit par la préparation d'un plan de gestion des éléments nutritifs (en Amérique du Nord) ou par un bilan de l'apport nutritif ou de la production d'éléments nutritifs au niveau de l'exploitation (en Europe), constitue un élément essentiel de la plupart des programmes.
- Le bétail et les préoccupations relatives au lisier (odeurs, éléments nutritifs, etc.) constituaient les principales raisons

pour lesquelles il était nécessaire d'élaborer des lois régissant les exploitations agricoles intensives. L'approche adoptée différait légèrement selon que la compétence avait à résoudre un problème environnemental résultant de la mauvaise gestion du fumier (aux Pays-Bas, par ex.) ou qu'elle essayait d'accumuler une ressource (au Manitoba, par ex.).

- Bien que l'emploi d'autres techniques de transformation du lisier ait été encouragé, il ne semble pas s'être avéré un moyen significatif de résoudre les préoccupations relatives aux odeurs et aux éléments nutritifs qui entourent la gestion du fumier. Il y avait une exception, le Danemark, où la production de biogaz est une importante composante de sa stratégie de gestion du fumier. Le Danemark a cependant dû consacrer énormément d'efforts à la recherche-développement pour parvenir à une telle réussite.
- On légifère de plus en plus la construction, l'inspection et la surveillance des systèmes de gestion du fumier pour en assurer l'étanchéité. La surveillance des bilans nutritifs en général est beaucoup plus intense en Europe qu'elle ne l'est en Amérique du Nord. Une vérification périodique ou au hasard des plans de gestion des éléments nutritifs devient peu à peu la norme au Canada.
- En principe, toutes les compétences découragent fortement l'épandage de fumier durant l'hiver ou sur des terres gelées. Bon nombre de compétences vont jusqu'à préciser les périodes de l'année où l'on ne peut procéder à l'épandage de fumier ou d'engrais, mais fournissent souvent une dérogation advenant une situation d'urgence.
- Bien que bon nombre des compétences étudiées aient établi une législation visant les « exploitations intenses », toutes les compétences disposent de codes de bonnes pratiques pour l'emploi du fumier et encouragent les agriculteurs à y adhérer, quelle que soit la taille de leur exploitation.

Parmi les principales différences constatées, mentionnons les suivantes :

- La définition de l'unité animale (UA) n'était pas uniforme d'une compétence à l'autre. Certaines compétences se fondent essentiellement sur le poids total de l'animal, d'autres, sur le poids de l'animal et l'azote qu'il rejette, d'autres encore, sur une évaluation complexe du poids de l'animal, de sa production d'azote dans le lisier et d'autres facteurs liés aux odeurs.
- Les seuils employés pour définir un élevage de bétail intensif varient d'une compétence à l'autre. On a constaté le plus grand écart entre les provinces canadiennes. Il y a une variation moins marquée aux États-Unis en raison du fait que

les installations d'alimentation du bétail en bâtiment clos sont définies dans la loi fédérale américaine sur la protection de l'environnement (US-EPA). En Europe, la définition dépend davantage de la productivité des terres de l'exploitation que de la taille du troupeau. Ainsi, les producteurs qui ont une densité d'unités animales (UA/ha) supérieure à un certain seuil sont tenus de respecter certaines règles ou de s'abstenir de pratiquer certaines activités de gestion du fumier.

- Bien que les normes régissant les taux d'azote admissibles dans l'eau potable soient semblables d'une compétence à l'autre, la façon dont cette norme est exprimée varie. La concentration d'azote peut être exprimée sous la forme NO3 ou sous la forme NO3-N. En Europe, la limite est habituellement exprimée en fonction de la concentration de NO3 admissible, alors qu'en Amérique du Nord, elle est habituellement exprimée en concentration de NO3-N admissible. Par conséquent, la limite européenne, qui correspond à la limite de l'Organisation mondiale de la santé, est de 50 ppm (c'est-à-dire 11,3 ppm de NO3-N). En Amérique du Nord, la limite est de 10 ppm de NO3-N. Certaines compétences nord-américaines, comme la Californie, expriment cette limite d'azote comme étant 45 ppm d'azote, ce qui équivaut à peu près à 10 ppm de NO3-N.
- Les exigences minimales relatives à la capacité d'entreposage du fumier varient d'une compétence à l'autre, selon la longueur de la saison morte.
- On constate des disparités régionales quant au niveau d'appui que reçoivent les agriculteurs pour régler les problèmes liés à la pollution. De manière générale, les producteurs européens et américains obtiennent davantage d'aide financière ou de soutien technique pour la résolution de problèmes environnementaux au niveau de l'exploitation.

Conclusions

| Haut de la page |

Au terme de la consultation, le groupe d'étude est arrivé aux conclusions suivantes :

Planification

| Haut de la page |

Le groupe de travail estime que la province devrait continuer à favoriser l'émergence d'une vision rurale.

Bien que la définition du terme « intensif » ait suscité une saine discussion, nous ne sommes pas parvenus à un consensus sur ce qui constitue une exploitation intensive, mais il est manifeste que les pratiques de bonne gestion sont une préoccupation que partagent les intervenants que nous avons consultés.

Le groupe d'étude constate qu'en dépit du fait que la politique ontarienne a été de permettre la prise des décisions relative à l'aménagement du territoire à l'échelon local, il y avait quelques pratiques proposées par les participants qui méritaient d'être étudiées, notamment : dissuader de nouveaux morcellements dans les secteurs agricoles à fort rendement et encourager la réunification des parcelles cédées qui n'ont pas encore été aménagées. Par ailleurs, toute nouvelle législation ou politique devrait favoriser le développement de nouvelles techniques et permettre l'emploi de techniques écologiques éprouvées dans les exploitations agricoles situées à proximité de zones urbaines.

Distance minimale de séparation
Le groupe d'étude soutient que l'emploi de distances minimales de séparation demeure un outil de planification judicieux, mais que les formules de calcul de ces distances méritent d'être revues, en portant une attention particulière à la clarification de la question des unités animales. Le groupe d'étude a également conclu qu'il serait peut-être intéressant d'envisager une formule du genre de celle qui est employée pour les DMS pour résoudre les problèmes éventuellement associés aux serres, aux champignonnières, aux installations de compostage à la ferme, etc.

Miser sur les réussites antérieures

| Haut de la page |

Le groupe d'étude a constaté que les intervenants estiment que la plupart des outils nécessaires à la gestion de cette question sont déjà en place. Il recommande donc que tous les utilisateurs d'éléments nutritifs dressent leur propre plan de gestion. Il reconnaît également qu'un suivi et une mise en application des plans de gestion s'imposent.

Délimitation des rôles et des pouvoirs
Le groupe d'étude conclut que les intervenants sont en faveur de l'adoption de lois provinciales définissant clairement les rôles et les responsabilités du gouvernement provincial et de l'administration municipale en ce qui concerne la gestion des éléments nutritifs. Il est également arrivé à la conclusion que les municipalités devraient être autorisées à exiger des utilisateurs qu'ils élaborent des plans de gestion des éléments nutritifs et qu'ils y adhèrent.

Approche améliorée
1. Élaboration d'une politique cohérente : le groupe d'étude appuie l'élaboration d'une politique applicable et cohérente, qui exigerait que tous les utilisateurs d'éléments nutritifs dressent un plan de gestion des éléments nutritifs et le mettent en œuvre. Ceci devrait se faire graduellement en mettant d'abord l'accent sur les grands éleveurs puis, sur tous les éleveurs dans une période de temps

donnée (cinq ans, par exemple), et éventuellement, sur tous les utilisateurs d'éléments nutritifs sur une période de 10 ans.

2. Création de catégories d'exploitations agricoles : Le groupe d'étude prône la création de catégories d'exploitations agricoles, qui exigeraient différents niveaux d'autorisation. Dans tous les cas, l'autorisation continuera d'être accordée à l'échelon municipal. Citons à titre d'exemples :

- Exploitation agricole de catégorie 1 : DMS exigée; plan de gestion des éléments nutritifs exigé, mais versé aux dossiers conservés à domicile;
- Exploitation agricole de catégorie 2 : Plan de gestion des éléments nutritifs exigé et revu par un tiers; DMS exigée; capacité suffisante d'entreposage du fumier exigée;
- Exploitation agricole de catégorie 3 : Certificat d'autorisation des exploitations agricoles intensives exigé. Composantes qui pourraient être visées par un tel certificat : plan de gestion des éléments nutritifs, DMS, plans techniques, étude des sols sur les lieux de l'exploitation, recours à un aménagement paysager autour du lieu de l'exploitation. Il pourrait y avoir lieu de prévoir, dans certaines circonstances, d'autres méthodes, telles que des techniques de lutte contre les odeurs et des techniques de traitement ou de transformation du lisier liquide, etc.
- Exploitation agricole de catégorie 4 : Autres types d'exploitation agricole : étudier d'autres catégories possibles, notamment pour les serres, les champignonnières, les installations de compostage à la ferme, les entreprises de cultures commerciales, etc.

Le groupe d'étude a conclu que si un agriculteur procède à l'épandage de fumier sur des terres dont il n'est pas propriétaire, il y a lieu d'exiger un plan de gestion des éléments nutritifs revu par un tiers.

Le groupe d'étude reconnaît que la consultation n'a pas produit de consensus sur la ligne de démarcation pour ces catégories. Il réalise par ailleurs qu'un examen des unités animales utilisées dans le calcul de la DMS pourrait mener à l'élaboration de nouveaux chiffres ou même d'une toute nouvelle approche. Par conséquent, après avoir examiné les pratiques en vigueur en Ontario et les tendances qui se dessinent dans des compétences analogues, le groupe d'étude a conclu, comme point de départ, que les niveaux suivants étaient généralement acceptés :

- Exploitation agricole de catégorie 1 : moins de 150 unités animales (UA)
- Exploitation agricole de catégorie 2 : de 150 à 450 UA

- Exploitation agricole de catégorie 3 : plus de 450 UA

3. Rôle de la province - examen par un tiers : Le groupe d'étude a conclu que la province devrait continuer à assurer la coordination des examens par un tiers de divers documents (notamment les plans de gestion des éléments nutritifs, les plans structuraux, l'évaluation des sols et l'emploi de techniques) avant que les grandes entreprises d'élevage de bétail puissent amorcer des travaux de construction de bâtiments de ferme.

4. Élaboration de lignes directrices : Le groupe d'étude prône l'élaboration de lignes directrices provinciales pour la gestion des éléments nutritifs et leur mise en application. Ces lignes directrices devraient être d'ordre prescriptif pour veiller à une application cohérente dans toute la province.

Application

| Haut de la page |

Le groupe d'étude reconnaît que les participants s'entendaient presque tous sur une chose : les contrevenants aux lois environnementales doivent être punis de manière efficace et en temps opportun. Les participants lui ont fait savoir qu'une application efficace et une autorité clairement définie s'imposaient pour que les problèmes liés à la qualité de l'eau et aux odeurs puissent être résolus. Le groupe d'étude estime que la Loi sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire ne devrait pas être perçue comme une « permission de polluer ». Il exhorte le ministère de l'Environnement à continuer de poursuivre les contrevenants aux lois environnementales.

Le groupe d'étude conclut qu'on devrait conférer aux municipalités de palier supérieur des pouvoirs bien définis relativement à l'application des plans de gestion des éléments nutritifs qui n'enfreignent aucune loi provinciale ni aucune loi fédérale. Il estime que l'application et la vérification des plans de gestion des éléments nutritifs sont critiques. Il est d'avis qu'il serait peut-être bon d'élaborer une approche qui emprunte certaines caractéristiques du Programme à l'intention des utilisateurs sur l'emploi sécuritaire des pesticides, que l'on assortirait d'une composante de vérification améliorée.

Comités consultatifs

| Haut de la page |

Le groupe d'étude reconnaît le succès qu'ont eu les municipalités par le passé en ayant recours à des comités consultatifs, qui leur ont prodigué des conseils sur une foule de questions liées à l'agriculture. Il propose la mise sur pied de comités consultatifs, réunissant de nombreux porte-parole de la collectivité, pour porter conseil aux municipalités, pour les aider à informer les agriculteurs et pour intervenir comme médiateur dans le règlement des

plaintes. Par contre, ces comités consultatifs ne devraient pas intervenir dans l'application des lois et des règlements.

Éducation

| Haut de la page |

Le groupe d'étude conclut qu'en général, les gens veulent davantage de programmes de sensibilisation et d'éducation pour favoriser une meilleure compréhension des problèmes par toutes les parties visées. Parmi les programmes proposés, mentionnons les suivants : la promotion des bonnes pratiques de voisinage, l'élaboration de ressources expliquant les pratiques de production agricole (y compris la gestion des éléments nutritifs) et le parrainnage d'une conférence comme celle qui s'intitule « Environmental Law, the Farm and You ».

| Page d'accueil des exploitations agricoles en Ontario |

| Site principal | Commentaires | Recherche | Plan du site | English |
| Page d'accueil | Nouveautés | Calendrier | Produits | Communiqués |

Ontario
Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario

Les renseignements de ce site sont fournis à titre de service au public. On ne peut garantir que l'information est à jour ou exacte. Les lecteurs devront vérifier l'information avant de s'en servir.

Vos commentaires et questions techniques à: agops@omafra.gov.on.ca
©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2000
Dernières modifications : 11 juillet 2000